



# GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Velette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du mercredi 31 octobre 1792.

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

*De Vienne, ce 12 octobre.* Le bandeau royal aveugle François : il est certain que la maison d'Autriche se prépare à une campagne prochaine, & qu'elle a sérieusement le projet d'évincer Brunswick & de lui substituer Cobourg. Ce n'est point assez des obstacles naturels qui s'opposent à tant d'activité ; l'intrigue s'y joint encore. On cherche à attirer le roi de Prusse à Vienne : on se fait de cette affaire un coup de parti. Le plan consiste à se montrer toujours fort de l'alliance prussienne. L'empereur y compte, sans doute ; car il a déjà menacé le Palatin ; néanmoins on croit ici que la diète, qui doit donner sa décision le 25, n'osera pas trouver mauvais le refus du Palatin & celui de plusieurs autres états.

*De Venise, ce 6 octobre.* Le succès des armes françaises en Savoie a jeté, dans toute l'Italie, une surprise égale à la stupéfaction. Les princes du pays, les ambassadeurs étrangers, les émigrés français avoient semé les germes d'autres espé-

rances. On s'attendoit au contraire, à recevoir la nouvelle des victoires des armées prussienne & autrichienne. Il en est autrement, & la douleur ne sauroit s'en exprimer. L'on tremble, & la crainte s'y est manifestée de la manière la plus offensante pour la nation française. Le sénat a sévi contre tous les Français ; tous ont été chassés. Ceux qui ont voulu entrer sur le territoire de la république, en ont été impitoyablement repoussés. L'ordre est donné aux gondoliers de ne laisser aborder aucun français, sous peine de mort.

*De Genève. — Arrêté entre Montsquion & le petit conseil.*

ART. I. Les troupes suisses actuellement à Genève, se retireront successivement. Ladite retraite sera consommée d'ici au premier décembre prochain. — II. Dès le lendemain de la présente convention, la grosse artillerie française rétrogradera dans les places fortes & arsenaux de France, & ordres seront donnés pour arrêter la marche des troupes qui s'avancent. . . . Les corps de l'armée

LIBRARY  
U OF KY



française qui environnent Genève, se retireront, & ne laisseront, dans l'espace de dix lieues à la ronde, que le détachement nécessaire à la police & au maintien du bon ordre dans le pays; cette retraite sera consommée d'ici au 4 décembre. — III. Dès la date de la présente, la libre communication entre les deux républiques, & l'entière liberté du transit de Genève en Suisse & de Suisse à Genève, seront rétablis sur le même pied qu'en temps de paix. — IV. Le résident de France rentrera incessamment à Genève, & y reprendra ses fonctions. — V. Tous les traités antérieurs de Genève avec ses voisins sont solennellement réservés, & surtout celui de 1584 avec Berne & Zurich, ainsi que l'article V. de 1782. — VI. La ratification des présents articles sera faite & échangée dans douze jours, ou plutôt si faire se peut.

*De Nice, ce 17 octobre.* Les Piémontois occupent encore Suspect, village à six lieues de cette ville, défendu par un fort situé très-avantageusement. Les Français en ont formé l'attaque. Les Piémontois leur ont rendu des pièges; ils ont fait couler sous leurs pieds des ponts construits avec un art perfide; mais les victimes qu'ils ont faits feront vengées. Le fort est cerné de manière que les communications lui manquent. Aujourd'hui 17, on fait à Villefranche un embarquement de 6 mille hommes sur l'escadre composée de neuf vaisseaux de ligne, de trois frégates & de six corvettes. On croit que la destination est pour Oneille, ville du roi de Sardaigne, enclavée dans l'état de Gènes, à douze lieues de Coni, treize de Nice & vingt-cinq de Turin. Cette ville, moins fortifiée que Nice, ne fera pas sans doute une plus grande résistance. L'expédition en Sardaigne n'est pas perdue de vue; on croit qu'elle aura lieu cette année. L'escadre française doit être renforcée de six vaisseaux de ligne; il paroît qu'elle hivernera dans le port de Villefranche.

La conduite du général Anselme & du contre-amiral Tuguet est telle que des soldats républicains

peuvent la désirer. Aussi n'est-il point de danger que les troupes à leurs ordres ne soient disposées à affronter.

#### F R A N C E.

*De Lille, ce 27 octobre.* On ne sauroit douter que Dumourier ne soit maintenant devant Tournay. Depuis trois heures du matin on entend rouler le canon sans relâche.

*Du camp de Bonsecours, ce 26 octobre.* — *Lettre du lieutenant-général O Moran, commandant à Condé, au général Dumouriez.*

» Je m'empresse, mon cher général, de vous faire part de mon succès; mon aîle droite a été attaquée; j'étois dans ce moment à l'aîle gauche à faire mes dispositions. Je suis accouru; j'ai chassé l'ennemi; ça été aux cris réitérés de *vive la nation*. — J'ai tiré grand parti de mon monde; si ma santé me le permet, je rendrai, j'espère, tous ces jeunes gens belliqueux. Je dois aussi vous dire, cher général, si vous croyez qu'il y ait quelque mérite, à avoir fait ramasser quelques-uns de leur blessés, que j'ai fait placer commodément sur des charrettes & conduire à Condé. *Il ne ne doit pas y avoir de nation plus généreuse que la nation française.* Mon aide-de-camp a reçu une contusion à la poitrine; & le citoyen Parard, commandant de l'artillerie, dont je ne puis vous dire assez de louanges, une à la jambe. J'aurois la demande d'une place d'officier à vous faire pour un dragon du dix-septième régiment, qui a été grièvement blessé à côté de moi. Je le pleurerois amèrement, s'il devoit en mourir, car je donnerois mon sang pour les braves gens de son espèce.»

*De Valenciennes, ce 26 octobre.* Le ving-cinq quarante-trois prisonniers sont arrivés ici avec un officier croate, sur lequel on raconte l'anecdote suivante. Il étoit si convaincu que les français maltraitoient leurs prisonniers, qu'il s'crioit douloureusement: *que n'ai-je été tué ! . . . hélas ! je fais bien que vous m'allez égorger en entrant chez*



*vous !* Il n'a pas tardé à être désabusé, & on a redoublé à son égard de bons traitemens. Il a paru étonné de voir assis à la même table des officiers & des soldats sans distinction ; on lui a expliqué cette énigme, en lui disant *que, hors du service, l'égalité la plus franche régnoit parmi les français.* Il a été si pénétré de l'accueil amical qu'il a reçu, qu'il a porté un toast à la république, & qu'il a joint sa voix à celles qui répétoient *vive la nation ! vive la liberté ! . . .*

*De Strasbourg.* Alexandre Beauharnais a lu à la société des amis de l'égalité une pétition à la convention nationale, qui a mérité de nombreux applaudissemens, & qui fixera sans doute l'attention des représentans de la république; il demande que la Sainte-Ampoule soit portée à Paris, & qu'en présence de la convention, sur l'autel de la patrie, l'huile qu'elle renferme soit brûlée avec la plus grande solennité, ce sera brûler pour la liberté l'encens qui ne brûloit que pour la tyrannie. Les citoyens de Givet sont animés du même esprit que les amis de l'égalité de Strasbourg qui ont consacré par leur approbation la pétition d'Alexandre Beauharnais. Ils ont fait les obsèques des rois. Charlemagne a été jeté à l'eau, après avoir été promené dans les rues, au son de la musique guerrière de trois bataillons qui jouoient alternativement *ça ira* & l'air des Marseillois. Ce sacrifice a été fait en expiation d'un massacre que Charlemagne fit faire des braves Saxons, à l'instigation des prêtres qui, pour cette sainte conduite, l'avoient placé au rang des saints.

*Paris.* La capitale est dans ce moment fort agitée dans trois points de sa superficie ; ceux occupés par la commune, les Jacobins, la convention nationale. Nous disons trois points, parce que hors ces trois endroits, il semble que Paris soit dans un état d'apathie; cependant, l'œil exercé apperçoit sensiblement que la commotion qui ébranle ces trois appuis de l'autorité, gagne insensiblement toute la capitale, & le peuple qui a

développé toute son énergie, commence à se laisser des factions dont il est le jouet. Il a été dit hautement aux Jacobins, que le ministre de la guerre vouloit transférer la convention & le trésor nationale hors de Paris, & qu'il y avoit des factions qui s'occupoient de faire rapporter le décret sur l'abolition de la royauté.

Le ministre Rolland attaque d'une manière vigoureuse la commune de Paris, ou au moins quelques-uns de ses membres, se livrant à des déprédations honteuses, enlevant à Senlis l'argenterie de l'hôpital & de la supérieure; à Chantilly, les effets de chasse, les galons; à l'hôtel de Coigny, les matelats; aux prisonniers d'Orléans, leurs effets & lettres-de-change; à M. de Septeuil, dans son secrétoire, 340 mille en or & en assignats; faisant faire à la voûte du dôme des Invalides, aux risques de l'effondrer, une ouverture de vingt pieds, sous le prétexte qu'il y avoit des fusils cachés, & n'y trouvant rien que leur honte. . . . Et ce tableau est terminé par ce trait robuste: *Département sage, mais impuissant; commune active, mais despote; peuple excellent, mais dont une partie saine est intimidée ou contrainte, l'autre égarée par les flatteurs, & échauffée par les calomnies; confusion des pouvoirs; mépris des autorités; force publique foible, ou nulle par son mauvais commandement ! Voilà Paris.*

Il n'est pas étonnant qu'on veuille se débarrasser d'un homme qui a le courage de dire ainsi la vérité; aussi l'a-t-on menacé hautement de le faire assassiner.

Louvet renchérit sur ce tableau; il a peint les horreurs des massacres des 2 & 3 septembre. Il a dénoncé Robespierre & Marat; il n'a pas craint de dire du premier, qu'il est entré dans le complot qui avoit été formé d'un nouvel assassinat, dans lequel étoient compris tous les ministres, Danton excepté. Je souhaite, en s'adressant à ce dernier, que tu te justifies de l'exception. Marat a dit hautement qu'il falloit encore abattre 260 mille têtes,



Si la majorité de la convention ne se hâte pas d'étouffer toutes ces querelles étrangères & perturbatrices de l'ordre public, nous ne tarderons pas à voir la capitale livrée à la plus cruelle anarchie; & la convention, peu respectée, laissera perdre la considération dont elle a été investie à son arrivée, qu'on voit déjà depuis un mois s'altérer sensiblement.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E .

*Présidence du Citoyen Guadet.*

*Séance du mardi 30 octobre.*

Les citoyens de Lauzun envoient une adresse par laquelle ils déclarent adhérer aux décrets passés & à venir, & offrent leurs bras pour combattre les ennemis de la liberté. On demande la mention honorable. Thuriot s'y oppose, il trouve que les souverains portent l'adulation trop loin, de ratifier d'avance des loix qu'ils ne connaissent point. Cependant mention honorable.

Rapport des commissaires envoyés aux manufactures d'armes de Saint-Etienne & de Moulins, pour en accélérer la fabrique. Renvoyé au comité de la guerre.

On fait lecture du tableau des chefs lieux de district où les corps électoraux s'assembleront pour procéder au renouvellement des corps administratifs & judiciaires. Adopté. Ceux de Paris iront au Bourg-de-l'Egalité, ci-devant la-Reine.

On propose un décret sur la circulation des grains. Le comité vouloit faire faire à tous les particuliers, déclaration de la quantité de bleds qu'ils ont. Le projet est renvoyé sans discussion.

Merlin demande le rapport du décret qui ordonne que les maisons de Longwy soient rasées, & conclut à ce que ces maisons soient au contraire

données aux habitans de Lille & de Thionville en dédommagement. Adopté.

Le ministre Rolland annonce qu'il est instruit que l'adresse de la commune de Paris, proscrire par l'assemblée, s'adresse aux 44 mille municipalités, sous le contrefeign de Pétion, & qu'il a donné ordre de l'arrêter.

Pétion déclare que c'est à son insçu. On le croit; mais comment Rolland a-t-il su cette expédition; il a donc violé le secret des lettres? Le ministre est mandé pour rendre compte, sur-le-champ, des moyens employés pour découvrir le contenu de l'envoi.

La dame Septeuil réclame 340 mille livres pris chez son mari sans procès-verbal. La commune a répondu qu'il falloit attendre que le comité de surveillance rendit son compte. Décret qui lui ordonne de rendre incessamment ce compte.

Décret qui défend l'exportation des salaisons en Espagne, sur le fondement d'une guerre prochaine.

Décret qui ordonne que toute personne qui, par placards, écrits colportés publiquement, ou par discours tenus en présence du peuple, aura provoqué au meurtre ou à la sédition, sera puni de douze années de fers, & de mort si l'effet a suivi la provocation; l'imprimeur de quatre années de chaînes; le colporteur de six mois de prison s'il fait lire, & de trois s'il ne fait pas lire.

Le ministre Rolland paroît & dit qu'il a été informé de l'envoi des circulaires, par un citoyen qui a été employé à l'expédition, & qui l'a prévenu. Merlin improuve cette suspension. Envoyez donc à la mort ceux qui mirent Louis le traître & Marie-Antoinette au Temple.

Barrère demande la suspension du conseil-général, dont la conduite est un sujet d'un scandale général. Cette motion est suivie d'une agitation telle qu'on vouloit forcer le président de lever la séance. Il ne le vouloit pas; il s'est couvert, découvert. Barbaroux dénonce les didacteurs qui siègent dans la convention, & on se sépare sans s'être entendu davantage.

On souscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, numéro 3; Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv. pour six mois, 7 liv. 10 s. pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.